

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY

Du 18/02/2026

Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur le Proviseur à 18h05.

Le quorum atteint avec 21 personnes présentes en début de séance pour 29 membres en exercice. Voir la liste d'émargement.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Sola Pierre-Henri, représentant des enseignants.

Ordre du jour présenté par Monsieur le Proviseur

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

(Pièce jointe)

II – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1) DBM n°23 à 27 (2025) : Décisions budgétaires modificatives n°23 à 27 de l'exercice 2025, **pour information**. *(Pièce jointe)*

2) DBM n°1(2026) : Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2026, **pour information**. *(Pièce jointe)*

3) DBM n°2 (2026) : Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2026 (virement entre service et ajustement SRH suite changement de tarifs), **pour vote**. *(Pièce jointe)*

III – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

1) Voyage scolaire à Londres : Bilan financier du voyage scolaire à Londres qui s'est déroulé du 26 au 31 janvier 2026, **pour vote**. *(Pièce jointe)*

2) Voyage scolaire à Sarajevo : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Bosnie Herzégovine à Sarajevo avec le lycée professionnel Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**. *(Pièces jointes)*

3) Voyage scolaire en Malmö : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Suède à Malmö avec le lycée professionnel Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**. *(Pièces jointes)*

4) Contrat GEC : Contrat de maintenance du contrôle d'accès au self (logiciel GEC et installations associées) d'une durée de 3 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2026, avec la société ARD, **pour vote**. *(Pièce jointe)*

5) Contrat location batterie : Contrat de location de la batterie du véhicule électrique Kangoo ZE d'une durée de 36 mois avec effet au 22/09/2025, avec la société DIAC Location, **pour vote**. *(Pièce jointe)*

6) Conventions gymnase : Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs pour pallier à la condamnation du gymnase du lycée, **pour vote**. *(Pièces jointes)*

7) Convention GIP : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Toulouse, **pour vote**. *(Pièce jointe)*

8) Convention UT 32-65 : Convention avec le GIP FCIP établissement support du CFA académique, relative à la mise à disposition de locaux et aux charges de fonctionnement de l'Unité Territoriale (UT) implantée au lycée pour l'exercice 2026, **pour vote.** (Pièce jointe)

9) Report solde TA : Demande de report du solde de la taxe d'apprentissage 2025, **pour vote.** (Pièce jointe)

IV - AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1) TRMD DGH 2026-2027 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2026-2027, pour **vote.** (Pièce jointe)

2) Règlement intérieur : Modification du règlement intérieur article 1.1.8 « Service Restauration et Hébergement » pour prendre en compte la nouvelle tarification décidée par la Région pour les élèves forfaitaires, **pour vote.** (Pièce jointe)

V- QUESTIONS DIVERSES

Déroulé de la séance

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

(Pièce jointe)

*Vote : 21 pour,
Adopté à l'unanimité*

II – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1) DBM n°23 à 27 (2025) : Décisions budgétaires modificatives n°23 à 27 de l'exercice 2025, **pour information.** (Pièce jointe)

Monsieur Raturier secrétaire général, présente les décisions budgétaires modificatives n°23 à 27 de l'exercice 2025 qui concernent des ajustements sur les crédits ouverts pour les voyages scolaires (Munich, Londres et Tarragone), la taxe d'apprentissage, la rémunération des AED au service « Vie de l'Elève », ainsi que la variation des crédits du Service. Restauration Hébergement.

2) DBM n°1(2026) : Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2026, **pour information.** (Pièce jointe)

La décision budgétaire n°1 de l'exercice 2026 est ensuite présentée au conseil d'administration, elle concerne la prise ne compte sur le budget 2026 des reliquats de crédits du Fonds d'Innovation Pédagogique pour les projets « Cour d'honneur » et Fablab » ainsi que la prise en compte du solde du financement de l'agence Erasmus (enveloppe 2).

3) DBM n°2 (2026) : Décision budgétaire modificatives n°2 de l'exercice 2026 (virement entre service et ajustement SRH suite changement de tarifs), **pour vote.** (Pièce jointe)

La décision budgétaire n°2 concerne la prise en compte au Service Restauration Hébergement, des nouveaux tarifs pour les forfaits d'internat et les repas des commensaux, ainsi que la modification de l'assiette des contributions au Fonds Régional d'Hébergement et au Fonds Commun des Services d'Hébergement qui s'appliquent désormais à l'ensemble des recettes du SRH dont les nuitées des élèves accueillis à l'internat et les prestations réception. Ajustement du fait de la connaissance tardive des nouveaux tarifs reçu après le dernier CA.

*Vote : 21 pour,
Adopté à l'unanimité*

III – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

1) Voyage scolaire à Londres : Bilan financier du voyage scolaire à Londres qui s'est déroulé du 26 au 31 janvier 2026, **pour vote**. (*Pièce jointe*)

Bilan financier retour du voyage scolaire à Londres qui fut fortement apprécié des élèves et familles concernés. Le coût total du voyage, organisé par un voyageur, est conforme au budget prévisionnel, soit 36 634,46 €. La participation financière des familles s'élève à 682 €.

*Vote : 21 pour,
Adopté à l'unanimité*

18h23 Arrivée de Monsieur CABANES Frédéric représentant des parents d'élèves qui porte le quorum à 22.

2) Voyage scolaire à Sarajevo : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Bosnie Herzégovine à Sarajevo avec le lycée professionnel Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**. (*Pièces jointes*)

Le lycée Jean Dupuy reconduit son partenariat avec la section bilingue du lycée d'Obala (Sarajevo). Ce projet, centré sur l'audiovisuel, consiste en la réalisation d'un court-métrage : les élèves bosniens assurent l'écriture du scénario, tandis que les élèves français constituent l'équipe technique de tournage et de montage.

L'objectif est double :

1. Professionnalisation : Encadrés par un intervenant professionnel, les élèves occupent des postes réels (cadreur, preneur de son, scripte).
2. Valorisation : L'œuvre sera projetée lors du festival Rencontres Lycéennes de Vidéo à Bagnères-de-Bigorre en mai 2026.

Le déplacement se déroulera du 29 mars au 3 avril 2026.

- Effectifs : 10 élèves, dont 4 issus de la voie professionnelle (LP) et 6 de la voie générale et technologique (LGT).
- Encadrement : 2 accompagnateurs (Mme FOURCADE, responsable de projet, et M. FELIX, professionnel cinéaste collaborateur du club).
- Logistique : Transfert bus jusqu'à l'aéroport de Toulouse, puis vol vers Sarajevo.

Modalités d'accueil et réciprocité : Le séjour repose sur un principe d'échange en familles d'accueil. En contrepartie du logement à Sarajevo, les familles françaises s'engagent à accueillir leur correspondant bosnien lors de leur venue en France en mai 2026, à l'occasion du festival de vidéo.

Le budget prévisionnel s'élève à 8 860 € avec une participation des familles arrêtée à 180 € soit environ 25 % d'un coût réel de 738 € du fait du cofinancement Erasmus

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

Convention inter établissements LP et LGT Jean DUPUY

La présente convention délègue au LP Jean Dupuy, en tant que membre du consortium "Pic du Midi", la gestion administrative et l'imputation des fonds Erasmus+ pour les 10 participants.

Le LGT Jean Dupuy s'acquittera d'un reversement de 1 260 € après le séjour pour couvrir la part forfaitaire de ses 6 élèves et de son accompagnateur, fixée à 30 € par jour.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'acte d'engagement des familles est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

3) Voyage scolaire en Malmö : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Suède à Malmö avec le lycée professionnel Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**. (*Pièces jointes*)

- Objet : Échange culturel et étude du développement Durable.
- Destination : Malmö (Suède) / Copenhague (Danemark).
- Dates : Du 26 au 29 mai 2026.

Le groupe est composé de 16 élèves encadrés par 2 accompagnateurs (Mme MARABÈSE, M. DUTARDE).

Profil des élèves : Membres actifs du club Développement Durable.

- Voie Technologique : 13 élèves de TSTI2D (représentant les spécialités AC, ITEC, EE et SIN).
- Voie Générale : 3 élèves de Seconde, sélectionnés pour leur engagement constant dans les projets éco-lycée avec le club DD.

Le séjour vise l'étude concrète des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans un environnement urbain pionnier :

- Expertise technologique : Analyse des quartiers de Västra Hamnen (autonomie énergétique) et Augustenborg (gestion résiliente des eaux pluviales).
- Innovation sociale et agricole : Étude du modèle de Botildenborg, centre de formation d'agriculteurs urbains (intégrant 13 ODD).
- Dimension internationale : Visite de la Cité des Nations Unies à Copenhague et renforcement des liens avec les partenaires suédois.

Par la suite des lycéens suédois seront accueillis par le lycée

Le budget prévisionnel s'élève à 19 750 € € avec une participation des familles arrêtée à 270 € soit environ 25 % d'un coût réel de 1 097 € du fait du cofinancement Erasmus.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

Convention inter établissements LP et LGT Jean DUPUY qui organise la gestion mutualisée du voyage à Malmö (Suède) entre le LP et le LGT Jean Dupuy.

Pilotage et gestion

- Établissement support : Le LP Jean Dupuy centralise le budget du fait de la provenance des fonds issus du Consortium Erasmus LP
- Durée : Effet au 1er mars 2026 pour l'année scolaire en cours.

Dispositions financières

- Coût par élève : Fixé à 270,00 € (soit 67,50 € / jour pour 4 jours).
- Accompagnateurs : Contrairement au voyage à Sarajevo, les frais des deux accompagnateurs sont intégralement à la charge du LGT Jean Dupuy.
- Reversement global : Le LGT versera 4 680,00 € au LP en une seule fois (après le séjour en avril 2026).

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'acte d'engagement des familles est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

4) Contrat GEC : Contrat de maintenance du contrôle d'accès au self (logiciel GEC et installations associées) d'une durée de 3 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2026, avec la société ARD, **pour vote**. (Pièce jointe)

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

5) Contrat location batterie : Contrat de location de la batterie du véhicule électrique Kangoo ZE d'une durée de 36 mois avec effet au 22/09/2025, avec la société DIAC Location, **pour vote**. (Pièce jointe)

Le contrat passé avec l'UGAP pour la location de la batterie du Kangoo ZE a pris fin en novembre dernier, il a été nécessaire de contractualiser en urgence avec le prestataire de l'UGAP la société DIAC location pour un nouveau contrat de location de 3 ans pour un coût de 75,60€/mois.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

6) Conventions gymnase : Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs pour pallier à la condamnation du gymnase du lycée, pour **vote**. (Pièces jointes)

Convention avec la mairie d'Aureilhan pour l'utilisation du DOJO.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

Avenant à la convention avec la mairie d'Aureilhan pour l'utilisation du DOJO.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

Convention avec le lycée général Théophile Gautier de Tarbes pour l'utilisation de leur gymnase le jeudi et le vendredi.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

Pour information les travaux de gymnase devraient démarrer d'ici peu avec une livraison prévue pour la rentrée de septembre 2026.

7) Convention GIP : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Toulouse, **pour vote**. (Pièce jointe)

Le Recteur de l'académie de Toulouse sollicite l'adhésion des EPLE à la nouvelle convention constitutive du GIP FCIP. Cette refonte vise à mutualiser le pilotage de la formation continue et de l'apprentissage, incluant l'intégration du GRETA Midi-Pyrénées Nord au 1er janvier 2026.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

8) Convention UT 32-65 : Convention avec le GIP FCIP établissement support du CFA académique, relative à la mise à disposition de locaux et aux charges de fonctionnement de l'Unité Territoriale (UT) implantée au lycée pour l'exercice 2026, **pour vote**. (Pièce jointe)

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

9) Report solde TA : Demande de report du solde de la taxe d'apprentissage 2025, **pour vote**. (Pièce jointe)

Le lycée général et technologique Jean Dupuy de Tarbes sollicite auprès du DRAFPICA de l'académie de Toulouse l'autorisation de différer l'utilisation d'un reliquat de taxe d'apprentissage s'élevant à 147 584.98 €.

Cette somme est destinée au financement d'investissements pédagogiques spécifiques pour quatre formations de l'établissement :

- 11 postes informatiques et les logiciels pour la section design et arts appliqués (15 700 €)
- 104 postes informatiques pour les salles du bac STI2D (117 000 €)
- Une machine de dureté Rockwell pour la section traitements des matériaux (5 800 €)
- Un réacteur TREND 900 et son transport (9 000 €) pour le BTS aéronautique

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

IV - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1) TRMD DGH 2026-2027 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2026-2027, pour **vote**. (Pièce jointe)

Madame La proviseur Adjointe indique les orientations qui ont guidé la Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2026-2027 :

- tous les moyens réglementaires sont assurés
- tous les dispositifs propres à l'établissement sont maintenus
- Niveau seconde

- o Le rectorat prévoit 233 élèves avec 7 classes. Cette structure est conservée
 - o le français, les maths et l'histoire-géo ont une heure dédoublée (M. le Proviseur rappelle la promesse faite à l'équipe d'histoire-géographie)
 - o l'anglais et l'espagnol fonctionnent avec 10 groupes tout comme SNT
 - o toutes les options sont maintenues
- Niveau première
- o Le rectorat finance 7 classes pour 218 élèves. Création de 2 classes supplémentaires soient 9 classes au total : 5 classes générales et 4 classes technologiques, les effectifs seront de 24/25 élèves par classe (excepté en STD2A avec 20/21 élèves)
 - o 12 groupes d'EDS sont financés : 19 sont proposés
 - o Au regard des faibles effectifs en spécialité NSI et de l'impossibilité de maintenir les élèves jusqu'en classe de terminale, le choix retenu est de supprimer cette spécialité. Sur un plan humain, il est très difficile d'indiquer aux 3 / 4 familles qui souhaitent le conserver en terminale de quitter le lycée en cours de parcours pour aller dans un lycée voisin.
 - o En filière Technologique, les lettres modernes auront une heure dédoublée pour la préparation à l'épreuve anticipée de français au regard du public particulier
 - o Ouverture de la section anglais/physique-chimie (DNL) à la voie technologique aux élèves intéressés qui feront acte de candidature.
- Niveau terminal
- o Le rectorat finance 7 classes pour 207 élèves. Création d'1 classe supplémentaire > 4 classes générales et 4 classes technologiques, les effectifs seront de 28/29 élèves en général
 - o 12 groupes d'EDS sont financés : 14 EDS sont proposés. Un large panel
 - o En allemand, les élèves de 1^{ère} et terminale auront cours ensemble, formant un groupe de 26 élèves. Faible effectif en première.
 - o L'option DGEMC est reconduite
Intervention de Mme Lavigne concernant le nombre de groupes prévus en EDS physique-chimie alors qu'actuellement le nombre d'élèves en première est plus important que l'année dernière (+15 élèves). Cela risque de créer des effectifs lourds pour travailler convenablement. Réponse de M. Le Proviseur : nous verrons en fonction des choix des élèves au 3^{ème} trimestre et nous ajusterons si possible, mais il n'y a pas de limite d'effectifs, dicit l'IPR de sciences.
- Niveau BTS
- o Les heures d'AP ne seront plus intégrées directement dans le service des enseignants mais affectées aux enseignants qui souhaitent l'utiliser "en fonction des besoins identifiés " et donc en fonction des projets d'accompagnement menés (demi classe, petit effectif, ...). Le volume AP est bien intégré dans les disciplines de mathématiques et de SI pour tous les BTS de 1^{ère} et 2^{ème} année. Ce point particulier d'attribution de l'AP exclusivement aux mathématiques sera revu pour l'année scolaire suivante en accord avec les textes actuels.

- o Le BTS traitement des matériaux voit sa capacité d'accueil officiellement diminuée de moitié (ce qui correspond au fonctionnement actuel et depuis plusieurs années). Sa fermeture a été envisagée au regard de ses faibles effectifs depuis plusieurs années consécutives. En dialogue de gestion, M. Courade a obtenu la transformation de la moitié du BTS TM en BTS aéronautique sous statut scolaire. Les 2 options de BTS TM sont maintenues en 2ème année.
- o Création d'une demi-section BTS Aéronautique sous statut scolaire rentrée 2026. En mars, auprès de la CRAFAEN il sera demandé de la fusionner avec la demi-section déjà existante en apprentissage. Ce BTS sera financé en mixité des moyens : scolaire et apprentissage

Intervention de M Abadie sur le fonctionnement avec des élèves issus de l'apprentissage et de la formation continu.

Réponse de M Beard et M Villa :il faut s'adapter en fonction des semaines ou les élèves ne sont pas présents et rattraper quand ils sont là. Ce n'est pas toujours facile.

Bilan pas de suppression de poste à la rentrée prochaine.

Intervention d'un élève : Que deviennent les heures récupérées de la fermeture de la NSI ?

M Le Proviseur répond quelles sont redistribuées sur l'ensemble du projet de répartition.

Le problème de la NSI est qu'au lycée il y a concurrence avec la spécialité SI et ce n'est pas le cas ailleurs de plus les effectifs diminuent sur le bassin tarbais.

M Beard pose la question sur le nombre de groupes de SNT en seconde qui sont actuellement au nombre de 11 alors que l'année prochaine il n'est prévu que 10 groupes pour le même nombre d'élèves.

M Le Proviseur répond que les effectifs seront de 23 élèves environ (233 élèves niveau seconde prévus cf document) par groupe alignés sur les groupes de langues

M Beard précise que les enseignants ne participeront pas au vote, non contre la répartition proposée, dont il salue la qualité, mais par le manque de moyen (DGH) dont nous ne pouvons-nous exprimer.

Les 7 représentants des personnels enseignants quittent la salle avant le vote ce qui porte le nombre de présents à 15.

*Vote : 14 pour 1 abstention
La TRMD est adopté*

Retour des représentants des personnels enseignants le nombre de présents est à nouveau de 22.

2) Règlement intérieur : Modification du règlement intérieur article 1.1.8 « Service Restauration et Hébergement » pour prendre en compte la nouvelle tarification décidée par la Région pour les élèves forfaitaires, **pour vote.** (*Pièce jointe*)

À compter du 1er septembre 2025, le forfait scolaire standard ne couvrira plus que les 33 premières semaines de l'année. Ce changement structurel impose de nouvelles modalités de gestion pour la fin de l'année scolaire (à partir de la 34e semaine).

Pour les demi-pensionnaires

Le forfait bascule sur un système de paiement à l'unité. Pour accéder au réfectoire, les élèves devront impérativement créditer leur carte de restauration au préalable auprès de l'intendance, au tarif unitaire défini par la Région de 3.70 €.

Pour les internes et internes-externés

L'extension de l'accueil (pour une durée de 1, 2 ou 3 semaines consécutives) est conditionnée au dépôt d'un formulaire d'inscription spécifique. Ce document, transmis par l'intendance, doit être retourné complété et signé avant la date limite indiquée.

Ces semaines supplémentaires seront intégrées à l'Avis des Sommes À Payer (ASAP) du 3^{ème} trimestre.

Cas particuliers des examens : les élèves internes souhaitant un hébergement ponctuel pour une nuit durant les épreuves devront en faire la demande écrite auprès de la vie scolaire. Cette prestation exceptionnelle inclut la nuitée, le petit-déjeuner et le repas, et sera facturée selon les tarifs unitaires régionaux.

*Vote : 22 pour,
Adopté à l'unanimité*

V - QUESTIONS DIVERSES

Questions, Mme Saint-Cricq, représentante des parents d'élèves :

extrait " concernant les photos de classe : des photos de classe sont-elles organisées au lycée ? Si oui, à quelle période ont-elles lieu ? Dans le cas contraire, serait-il envisageable d'en organiser ?"

Ce sujet a été expérimenté il y a deux ans sans succès. Remis à l'ordre du jour au CVL cette année, pas d'intérêt collectif surtout avec cet éclatement des groupes EDS.

extrait "Par ailleurs, je souhaitais évoquer la question des téléphones portables. Au lycée Marie Curie, certains enseignants demandent aux élèves de déposer leur téléphone à l'entrée de la classe dans des boîtes phone box (boîte en carton) ou des pochettes prévues à cet effet. J'ai également constaté qu'au collège Massey, les professeurs de sport utilisent également une « phone box » où chaque élève dépose son téléphone en arrivant. Cela permet d'éviter leur utilisation pendant les cours, même si celle-ci est normalement interdite.

Pensez-vous qu'il pourrait être pertinent d'envisager un dispositif similaire au lycée Jean Dupuy ?"

Chaque enseignant a la liberté d'organiser la gestion classe durant son cours. Un grand nombre d'enseignants utilise cette modalité en début de cours. Monsieur le Proviseur fait lecture de l'article 1.1.6 du règlement intérieur : “

“L'utilisation de téléphones portables et de tout appareil numérique/informatique par les élèves à des fins de capturer des images et/ou d'enregistrer des sons est strictement interdite durant toute activité d'enseignement (y compris lors des séances d'EPS et à l'occasion des sorties pédagogiques) sauf avis contraire de l'enseignant selon la nécessité pédagogique considérée.

Il est exigé pour les élèves un arrêt des téléphones portables en restauration et au service vie scolaire, excepté avis contraire d'un personnel du lycée.”

Questions représentants des enseignants

“Les effectifs du lycée restent constants, voire augmentent, tout comme les besoins en soins infirmiers. Il y a quelques années, nous disposions de deux infirmières, alors qu’aujourd’hui, nous n’avons qu’une seule infirmière à 80%. Cette situation est préjudiciable à nos élèves, et soumet la vie scolaire à une forte pression pour palier à cette absence. Nous souhaitons formuler une demande officielle auprès des services concernés pour la création d’un poste supplémentaire à l’infirmierie.”

Demande déjà transmise à la DSDEN des Hautes-Pyrénées qui octroie les moyens infirmiers. Monsieur le Proviseur s’engage à transmettre de nouveau cette demande dont le besoin a été par ailleurs souligné lors de la visite de la F3SCT il y a deux mois.

« Dans le même esprit, serait-il possible de prévoir des moyens pour former les surveillants aux gestes de premiers secours ? »

Monsieur le Proviseur se rapprochera du Rectorat et invite Mme Bauzou, CPE et membre du CA à rechercher les possibilités.

« L’augmentation du mal-être de nombreux élèves est un constat partagé par tous. Serait-il envisageable de mettre en place des ateliers “anti-stress” ou de sophrologie afin d’aider les élèves à se sentir mieux et à décompresser ? »

Un protocole santé mentale est en cours de rédaction avec l’équipe santé mentale. Ce point sera intégré dans la partie prévention collective prochainement.

« Nous sommes régulièrement sollicités pour donner un avis sur les démarches de PAP accordées aux élèves, mais nous nous sentons parfois isolés voire incompetents (domaine médical) dans la prise de ces décisions. Pourrait-on prévoir un temps d’échange afin d’être mieux préparés à cette mission ? »

Une réunion a eu lieu à cet effet. Force est de constater que très peu d’enseignants se sont mobilisés sur ce point précis. De nouveau une invitation sera ouverte pour présenter, expliquer cette démarche PAP qui ne relève que de la dimension pédagogique et non médicale. Une formation peut être demandée, il existe aussi un parcours Magistère à ce sujet.

L’ensemble des points à l’ordre du jour ayant été couverts, la séance est levée à 19H45.

Secrétaire de séance

M Sola



Président de séance

M Courade



LISTE D'ÉMARGEMENT - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 février 2026

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	PRÉSENT(E) Signature	ABSENT(E)	EXCUSÉ(E)	REPLACE(E) PAR
<i>Chef d'Établissement</i>	M. COURADE Cyrille				
<i>Adjointe</i>	Mme DANSOU Mélanie				
<i>Gestionnaire</i>	M. RAUTURIER Didier				
<i>Conseiller Principal d'Éducation</i>	Mme BAUZOU Sylviane				
<i>DDFPT</i>	M. VILLA Christian				
<i>Représentants Région</i>	M. BAUBAY Philippe			α	
	Mme PERALDI Pascale			α	
<i>Représentant commune</i>	Mme LAFOURCADE Jocelyne				
<i>Représentant Intercommunalité</i>	M. CRASPAY Gilles			α	
<i>Personnalité qualifiée</i>	M. CABIROL Sébastien			α	
<i>Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation</i>	M. SOLA Pierre-Henri				
	M. BEARD Jérôme				
	Mme LAVIGNE Cécile				
	Mme DELPECH Karine				
	M. ABADIE Francis				
	M. LEGAY David				
	Mme FOURCADE Gaëlle				
<i>Représentants élus des ATSS</i>	M. CALMELLY Patrick				
	M. PRAT Stéphane				
<i>Représentants Elus des parents d'élèves</i>	M. LAURENT Christophe			α	
	Mme LAURENT Cindy				
	Mme SAINT-CRIQ Sandrine			α	
	Mme MAUROY PAQUIT Céline				
	M. CABANES Frédéric				
<i>Représentants Elus Des élèves</i>	M. ALMEIDA Noa				
	Mme LANGRAND Mila				
	M. GANDON Paul				
	M. MASCLE Théo				
	M. MEUNIER Marguerite				
TOTAL	29	21			quorum 15